Charte des Achats Responsables

SERIS Security
et ses filiales en France

24/07/2026

PM1-DT.02.03 – V2

Tous droits réservés.

À qui s'adresse la Charte

La Charte des Achats Responsables s'adresse à tous les fournisseurs, prestataires et sous-traitants de la société SERIS Security et ses filiales en France, ci-après nommée "SERIS France". Dans la suite du document, ces entités seront désignées collectivement par le terme "Fournisseur".

Préambule

La prise en compte des enjeux du développement durable transforme profondément les processus et les pratiques de l'entreprise. Dans le cadre de leur responsabilité environnementale, sociale et sociétale (RSE), les entreprises sont conduites à repenser l'orientation de leur stratégie, l'impact de leurs opérations et les relations qu'elles entretiennent avec leurs parties prenantes.

L'engagement RSE représente un levier d'innovation et de création de valeur tout en anticipant les besoins de ses clients, les objectifs des parties prenantes, les ambitions et valeurs de ses collaborateurs, ainsi que les initiatives et contraintes de ses Fournisseurs.

Nos Fournisseurs sont indispensables à notre succès : il est du devoir de SERIS France de s'approvisionner en produits et services répondant aux meilleurs niveaux de qualité et de traçabilité, et de respecter les normes environnementales, sociales et sociétales les plus exigeantes, que nous souhaitons également appliquer à nos partenaires. C'est pourquoi SERIS France a adopté depuis plusieurs années une démarche d'Achats Responsables.

En complément, la publication d'une Charte des Achats Responsables propre à SERIS France a un double objectif. Elle matérialise les engagements pris par SERIS France envers ses Fournisseurs, mais également ses attentes vis-à-vis d'eux. Elle constitue donc un document de référence tant pour les collaborateurs de SERIS France, que pour ses Fournisseurs.

En y adhérant, nos Fournisseurs s'engagent à respecter les principes et les obligations qui y sont fixés et formalisent leur volonté de travailler ensemble pour améliorer la qualité éthique, économique, sociale et environnementale de leurs activités.

La Charte des Achats Responsables prend effet à sa date de signature et pendant toute la durée de la relation commerciale avec le Fournisseur.

Sarah THEVENET
CEO SERIS France

Santé et Sécurité

Nos engagements

SERIS France s'engage au quotidien pour la protection de la santé et de la sécurité de ses collaborateurs, mais également de ses Fournisseurs.
Construire une culture de sécurité implique une mobilisation sincère de tous les acteurs (direction, management, salariés, représentants du personnel, filière prévention, autorités administratives, Fournisseurs etc.) via des actions concrètes, visibles et récurrentes.

Nos règles de sécurité visent la prévention de nos risques majeurs et doivent permettre d'éviter les accidents. Ces règles, largement diffusées, constituent un référentiel incontournable. En les respectant et en les faisant respecter, chacun contribue à éviter des accidents.

Nos attentes

Nous attendons de nos Fournisseurs qu'ils assurent un environnement de travail sain et sûr pour leurs collaborateurs et que les produits et services soient conçus, fabriqués, sous-traités et livrés avec la constante préoccupation de la sécurité et de la santé des collaborateurs et clients.

La santé et la sécurité constituant un critère pour SERIS France lors de la sélection de ses Fournisseurs.

Le Fournisseur s'engage à :

- Respecter l'ensemble des obligations qui lui sont imposées par toute disposition légale ou toute prescription du Client ;
- Disposer d'une politique santé et sécurité » adapté à la nature et à la taille de ses activités, permettant notamment l'identification et l'évaluation des risques liés à la prestation, la prévention des situations dangereuses, l'analyse des causes et la mise en place d'actions correctives, assurer une information complète de ses collaborateurs sur la nature des risques rencontrés et les moyens de maîtrise associés ;
- Garantir une formation conforme aux tâches à réaliser et doter ses collaborateurs des habilitations requises ;
- Equiper ses collaborateurs d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) et de moyens adaptés à l'environnement de travail et aux tâches à réaliser ;
- Le cas échéant, s'impliquer de manière proactive dans les efforts de sécurité déployés par SERIS France.

Environnement

Nos engagements

SERIS France intègre la réduction de son empreinte environnementale dans sa démarche d'Achats Responsables et privilégie, à qualité et service équivalents, les solutions les plus vertueuses.

Nos attentes

Nous attendons de nos Fournisseurs qu'ils maîtrisent et réduisent les impacts environnementaux de leurs activités.
Le Fournisseur s'engage à :

- Respecter la réglementation environnementale applicable et prévenir tout risque de pollution ;
- Réduire ses consommations d'énergie, ses émissions de gaz à effet de serre et ses déchets ;
- Communiquer à SERIS France, sur demande, ses indicateurs environnementaux pertinents (empreinte carbone, labels ou certifications type ISO 14001, etc.).

Ethique et Transparence

Nos engagements

SERIS France souhaite développer des relations partenariales avec ses Fournisseurs reposant sur les principes d'intégrité, de transparence et de respect des droits humains.

À cette fin, nous nous engageons à :

- Toujours agir dans le respect des principes de notre Code de conduite Anti-Corruption et sensibiliser et/ou former nos collaborateurs ;
- Permettre à nos parties prenantes de transmettre, en tant que de besoin, des alertes en matière éthique, via la procédure de signalement et d'alerte du Groupe SERIS ;
- Insérer une clause d'éthique dans nos contrats cadres avec les Fournisseurs référencés ;
- Respecter nos obligations relatives au devoir de vigilance ;
- Respecter des standards éthiques de conditions de travail exigeants dont :
  - la lutte contre le travail dissimulé,
  - la lutte contre toute forme de discrimination,
  - la promotion de l'égalité des chances.

Nos attentes

Les Fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations applicables dans le pays dans lequel ils exercent, dans le domaine d'activité concerné, ainsi que les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. Ils s'engagent également à les faire respecter tout au long de leur chaîne de valeur.

En matière d'éthique, les Fournisseurs s'engagent également à :

- Respecter les principes éthiques SERIS décrits dans notre Code de conduite ainsi qu'à contribuer à la lutte contre la corruption, le trafic d'influence et le conflit d'intérêts dans ses activités et ses relations avec ses propres Fournisseurs ;
- Ne pas avoir de comportement anti-concurrentiel, pour quelque raison que ce soit ;
- Ne pas divulguer des informations confidentielles à des concurrents SERIS ;
- Eviter tout abus de position dominante, pour quelque bénéfice que ce soit ;
- Ne pas dénigrer ses concurrents ou ceux de SERIS ;
- Partager, en toute transparence, avec SERIS France les documents légaux obligatoires (KBis, attestations URSSAF, liste des travailleurs étrangers soumis à l'obligation de détenir une autorisation de travail en France, etc.) et les informations extra-financières utiles pour co-construire une démarche de progrès continu (comme les indicateurs santé et sécurité, l'empreinte carbone, l'engagement en faveur de la diversité, etc.).

Le Fournisseur, ses collaborateurs et ses propres sous-traitants ont accès à la procédure de signalement et d'alerte du Groupe SERIS, accessible à l'adresse https://seris.fr/fr/notre-demarche-rse-ethique pour signaler, de bonne foi et en toute confidentialité, tout manquement constaté aux principes de la présente charte.

Il est précisé que ces règles n'ont pas vocation à prévaloir sur les contrats signés entre SERIS France et le Fournisseur si ces derniers sont plus exigeants en matière d'éthique.

Application et intégration de la Charte

Intégration de la Charte des Achats Responsables au processus achats de SERIS France

La Charte des Achats Responsables SERIS France doit être systématiquement signée par le Fournisseur en amont de la relation commerciale.
Elle est systématiquement annexée aux contrats cadres avec les nouveaux Fournisseurs référencés.

Intégration de la Charte des Achats Responsables au processus de management du Fournisseur

Afin de respecter la Charte des Achats Responsables, le Fournisseur s'attache à gérer convenablement ses impacts environnementaux, sociaux et sociétaux tout au long de sa chaîne de valeur et intègre les engagements pris dans son processus de management.
Certaines actions peuvent être nécessaires, dont :

- La mise à disposition et la tenue à jour des informations appropriées ;
- L'identification de personnes responsables de la mise en œuvre des actions ;
- La consolidation de données pour une analyse de la performance.

Vérification et communication transparente

Les Fournisseurs renseigneront, de manière honnête et transparente, tout questionnaire RSE à la demande de SERIS France, lors de la signature et pendant la durée du contrat.

Le Fournisseur s'engage, dans la limite de ses règles de confidentialité internes, à fournir toutes les informations requises par SERIS France dans son questionnaire RSE, y compris les documents concernant la performance extra-financière d'un bien, d'un produit ou d'un service (certifications, labels, etc.) et ses bonnes pratiques pertinentes.

Le Fournisseur fera ses meilleurs efforts pour assurer la traçabilité de ses produits et matières premières.
Le cas échéant, et si SERIS France considère utile d'obtenir davantage d'informations sur l'origine d'un produit ou d'une matière première, le Fournisseur facilitera l'obtention de ces données complémentaires.

Afin de constituer une base pour l'établissement d'un plan de progrès co-construit avec le Fournisseur, des audits sur site pourront être réalisés par les équipes SERIS ou par des prestataires indépendants.

Signature

Nous soussignés, confirmons par la présente :

- Que nous avons reçu et pris pleinement connaissance de la Charte des Achats Responsables SERIS France ;
- Que nous nous engageons à respecter ses principes et à les promouvoir auprès de nos propres Fournisseurs ;
- Qu'en adhérant aux principes de cette charte, nous nous engageons à accompagner SERIS France dans le déploiement de sa démarche des Achats Responsables et acceptons d'être évalués par SERIS ; nous prenons acte qu'en cas de non-respect et en l'absence d'action(s) corrective(s) mise(s) en place, SERIS France se réserve le droit de réexaminer sa relation commerciale avec le Fournisseur.

Nom de l'entreprise : .....

Nom et fonction du représentant :.....

Fait à
Le

Cachet et Signature